

PMRA Approved Label – M.A.
2025-2545 2026-03-25

SERENE
Herbicide liquide

Serene est un herbicide liquide pour la suppression non sélective de la végétation à l'intérieur et aux environs des peuplements d'arbres et arbustes établis, des espaces non cultivés, des droits de passage, des sites industriels et dans des cultures vivrières étiquetés et autour de celles-ci. Ne laisse pas de résidus nocifs dans le sol.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Acide acétique 20 %

N° d'HOMOLOGATION : 30248 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN EMPOISONNEMENT OU UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, COMPOSER LE 1-866-336-2983

ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU
DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX

CONTENU NET : 5 L - vrac

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Belchim Crop Protection Canada Inc.
104 Cooper Drive, Unit 3
Guelph, ON N1C 0A4
1-866-613-3336

PMRA Approved Label – M.A.
2025-2545 2026-03-25

Serene est un herbicide de postlevée à activité foliaire utilisé pour la gestion de la végétation. Il peut aussi être utilisé dans les cultures vivrières vivaces et à proximité de celles-ci. Serene est non sélectif pour le feuillage vert et non résiduel dans le sol.

Aires d'utilisation : trottoirs, allée d'accès aux garages, patios; emprises des chemins de fer, centrales et installations électriques, sites industriels, autour des bâtiments de ferme, aires d'entreposage, parcs à réservoirs, dans les serres et autour de celles-ci, pépinières, terrains de golf, haies, terrains vacants, dans les cultures vivrières et autour de celles-ci.

Mauvaises herbes annuelles supprimées : herbe à poux (spp), stellaire moyenne, chénopode blanc, lupuline, plantules de la vergerette du Canada.

Mauvaises herbes vivaces réprimées : pissenlit, plantain (spp), trèfle (spp), carotte sauvage, linaira, chiendent, vesce jargeau, épervière (spp), patience crépue, chardon des champs, pâturin des prés et carex.

Un second traitement est requis pour la suppression complète des mauvaises herbes vivaces établies.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

On obtient de meilleurs résultats lorsque les traitements sont effectués au printemps et au début de l'été, sur des mauvaises herbes jeunes et en croissance active. Le degré de suppression dépend de plusieurs facteurs, dont la taille des plantes et leur stade de croissance au moment du traitement. Appliquer une journée plutôt ensoleillée, alors que la température est de 21 °C (70 °F) ou plus. Les petites adventices annuelles peuvent être complètement détruites en une seule application. Dans le cas de mauvaises herbes plus grandes et bien établies qui ne sont pas entièrement desséchées après le premier traitement, la maîtrise pourrait être de courte durée et nécessiter un traitement supplémentaire. Les plantes matures, en dormance ou endurcies par un stress hydrique ont tendance à être plus tolérantes au traitement herbicide. Une couverture complète de la végétation indésirable est requise; seule la végétation qui aura été en contact avec l'herbicide sera détruite. Les mauvaises herbes vivaces au stade de plantules seront supprimées par un seul traitement; toutefois, une application supplémentaire est requise pour éliminer la repousse des vivaces établies. Une pluie survenant dans l'heure qui suit l'application réduira le degré de suppression. NE PAS retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que le feuillage n'est pas sec. Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les habitats aquatiques, NE PAS utiliser ce produit pour éliminer les organismes nuisibles aquatiques. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

TAUX D'EMPLOI
<p>POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES EN DÉBUT DE SAISON, lorsqu'elles sont petites (3-5 feuilles) et en croissance active; préparer une solution à raison de 1 L de produit pour 3 L d'eau. Mélanger à fond. Pulvériser sur la végétation indésirable jusqu'à ce que celle-ci soit bien mouillée.</p>
<p>TRAITEMENT LOCALISÉ : Utiliser un asperseur à gicleur simple ou un applicateur à main pour diriger le jet et bien mouiller le feuillage des plantes indésirables.</p>
<p>POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES DE GRANDE TAILLE ET LA RÉDUCTION DES PARTIES AÉRIENNES (RÉPRESSION) DES MAUVAISES HERBES VIVACES. Préparer une solution à raison de 1 L de produit pour 2,25 L d'eau; bien mélanger. Utiliser un système d'application, un volume de solution et une pression de pulvérisation adéquats pour assurer une couverture complète de la végétation indésirable. Le traitement localisé donne de meilleurs résultats contre les mauvaises herbes de grande taille. Une application supplémentaire est requise pour éliminer la repousse des adventives vivaces.</p>
<p>POUR LA SUPPRESSION DES PLANTULES DE VERGERETTE DU CANADA, DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES DE GRANDE TAILLE ÉTABLIES ET POUR LA RÉDUCTION DES PARTIES AÉRIENNES (RÉPRESSION) DES MAUVAISES HERBES VIVACES ÉTABLIES : Utiliser le produit à sa puissance maximale (non dilué) et une pression de pulvérisation adéquate pour assurer une couverture complète de la végétation indésirable. Le traitement localisé donne de meilleurs résultats contre les mauvaises herbes de grande taille. Une application supplémentaire est requise pour éliminer la repousse des adventives vivaces.</p>
<p>POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES SERRES : Pour supprimer les adventives dans les sections non cultivées des serres, telles que les banquettes et allées, et sur les lits de culture après la récolte, préparer une solution à raison de 1 L de produit pour 3 L d'eau. Mélanger à fond. Pulvériser sur la végétation indésirable jusqu'à ce que celle-ci soit bien mouillée, en utilisant des gouttelettes moyennes pour éviter la dérive. Une couverture complète de la végétation indésirable est requise. Éviter que la solution pulvérisée n'entre en contact avec la végétation que l'on souhaite conserver. EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.</p>

Solution de Serene	Litres/m²	Litres/ha
Serene non dilué	5 litres/69,7 m ²	717,5 litres/ha
Serene dilué à 1:2,25 (Serene:eau)	1,53 litre/69.7 m ²	219,5 litres/ha
Serene dilué à 1:3.0 (Serene:eau)	1,25 litre/69,7 m ²	179 litres/ha

MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE AUX CULTURES :**DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR L'UTILISATION DANS LES CULTURES VIVRIÈRES ÉTIQUETÉS ET AUTOUR DE CELLES-CI :**

Utiliser en jet dirigé avec un équipement d'application terrestre seulement. Avant d'appliquer Serene, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. Nettoyer l'équipement de pulvérisation à fond après l'application de Serene.

Toujours utiliser le taux de produit à l'hectare le plus élevé de la plage recommandée lorsque les mauvaises herbes ciblées sont denses et vigoureuses ou lorsqu'elles poussent librement (dans un milieu non cultivé).

Ce produit n'a pas d'effet résiduel. De fortes précipitations ou une irrigation immédiatement après l'application pourraient délayer le produit déposé sur le feuillage et nécessiter la reprise du traitement.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole:

NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S 572.1). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol. Pour les rampes de pulvérisation montée sur un tracteur, l'utilisation d'un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui assure que la dérive de pulvérisation ne puisse entrer en contact avec les fruits ou le feuillage du verger est hautement recommandé.

Appliquer avec prudence si les conditions créent un risque de dérive vers des plantes non ciblées, puisque Serene est un herbicide non sélectif. Ne pas appliquer pendant les inversions de température.

NE PAS appliquer ce produit avec tout type système d'irrigation.

Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation suivants **NE REQUIERT PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel et pulvérisateur à réservoir dorsal ainsi que traitement localisé, pulvérisateurs intercalaires avec écrans, pulvérisateurs à écran avec faible angle de pulvérisation qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les fruits ou le feuillage du verger, bassinage du sol et incorporation dans le sol.

Pour les applications dans les emprises, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises; toutefois, on doit utiliser les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire le plus possible la dérive par rapport au point d'application, en tenant compte notamment des conditions météorologiques (par exemple, direction et faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation utilisé (par exemple, pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduction au minimum de la hauteur de

PMRA Approved Label – M.A.
2025-2545 2026-03-25

pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons indiquées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines, zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, milieux humides) et des habitats estuariens et marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres*
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Superficie non cultivée	2	1	1	1	1

*Les zones tampons terrestres ne sont pas requises dans le cas des emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et hydro-électriques, et les servitudes des services publics.

Dans le cas des mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association entrant dans la composition du mélange et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant la classe de gouttelettes (selon l'ASAE) la plus grosse précisée sur les étiquettes des produits d'association.

Mélange en Cuve

Ce produit peut être mélangé avec un supplément ou *avec* des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Belchim Crop Protection Canada, Inc. au 1-866-613-3336 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES SUIVANTES :**DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DANS LES VIGNOBLES ET VERGERS SUIVANTS : Pommes et raisins**

- Serene fournit une suppression des mauvaises herbes énumérées dans cette étiquette. Appliquer Serene en bandes uniformes ou à traitements localisés dirigées sur les mauvaises herbes sur le sol, entre les troncs ou les cepes. Ce produit n'est pas destiné à des applications hors de ces endroits tels que des voies de passage pour la machinerie.
- Éviter l'application directe ou indirecte sur le feuillage.
- Ne pas traiter les pommiers établis depuis moins d'un an. N'appliquer que sur les arbres en santé bien établis. Ne pas traiter les plantes pendant les périodes de stress. Ne pas appliquer après le débourrement, à moins d'utiliser un équipement de pulvérisation avec écran protecteur ou écrans coniques et que l'applicateur puisse s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage ou les fruits.
- Dans les vignobles, ne pas appliquer sur les vignes établies depuis moins de deux ans. Ne pas appliquer sur les vignes qui ne sont pas supportées par un treillis ou un tuteur, à moins qu'elles ne tiennent solidement sur pied. Ne pas appliquer entre le débourrement et la récolte finale, à moins d'utiliser un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive et que l'applicateur puisse s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage ou les fruits.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR UN USAGE SPÉCIAL. Le **MODE D'EMPLOI** pour les usages décrits dans cette section de l'étiquette a été élaboré par des personnes autres que Belchim Crop Protection Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. Pour ces usages, Belchim Crop Protection Canada Inc. n'a pas entièrement évalué le rendement (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures lorsque le produit est employé conformément à l'étiquette. L'utilisateur devrait d'abord tester le produit sur une petite surface, dans des conditions locales et en utilisant des pratiques normales, afin de confirmer que le produit convient à une application à grande échelle.

DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR L'UTILISATION DANS LES CULTURES SUIVANTES ET AUTOUR DE CELLES-CI : Canneberges

Culture	Mauvaises herbes ciblées	Taux
Canneberges	Carex RÉPRESSION SEULEMENT	Pulvériser Serene sur les mauvaises herbes à un taux de dilution de 2 à 6 %, ou l'appliquer par injection dans le sol à un taux de dilution de 6 à 12 % (v/v) de matière active.

- Diluer Serene au taux de dilution requis dans de l'eau et pulvériser sur les mauvaises herbes; ou encore, injecter la solution dans le sol pour réprimer les plants de carex avoisinant les canneberges.
- Pour le traitement localisé restreint aux mauvaises herbes seulement.
- Ne pas appliquer directement sur les plants de canneberge.
- Une application supplémentaire est requise pour éliminer la repousse des mauvaises herbes.
- Le traitement localisé restreint aux mauvaises herbes seulement peut être effectué à un taux de dilution de 2 à 6 % Serene, sans dérive OU par injection dans le sol à un taux de dilution de 6 à 12 % de Serene, sans contact avec le système racinaire des canneberges.

Groupe de cultures	Cultures	Directives d'application
Groupe de cultures Groupe 1 Légumes-racines et légumes-tubercules	Bardane comestible, betterave, canna comestible, carotte, céleri-rave, chervis, taro, cerfeuil tubéreux, chicorée, ginseng, igname, marante, navet, panais, patate douce, persil à grosse racine, pomme de terre, radis, raifort, rutabaga, salsifis, souchet comestible, topinambour.	Serene permet de maîtriser les mauvaises herbes sensibles énumérées ci-contre lorsqu'il est appliqué aux taux et aux périodes indiqués sur cette étiquette. Appliquer Serene en une bande uniforme ou faire une application ponctuelle dirigée vers les mauvaises herbes sur le sol, entre les cultures. Utiliser un équipement d'application muni d'un capuchon ou d'un écran. S'assurer que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage. Ne pas pulvériser directement la culture. Ne pas appliquer lorsque les plantes subissent un stress. Un autre traitement est nécessaire pour éliminer la repousse des mauvaises herbes.
Groupe de cultures Groupe 3-07 Légumes-bulbes	Ail, ail des bois, ail chinois, ail penché, bulbe d'hémérocalle, échalotte, feuilles fraîches de ciboulette, feuilles fraîches de ciboulette chinoise, fritillaire, hosta « elegans », kurrat, lis, oignon (bulbe), oignon frais, oignon perle, oignon patate, oignon vert, poireau.	Serene permet de maîtriser les mauvaises herbes sensibles énumérées ci-contre lorsqu'il est appliqué aux taux et aux périodes indiqués sur cette étiquette. Appliquer Serene en une bande uniforme ou faire une application ponctuelle dirigée vers les mauvaises herbes sur le sol, entre les cultures. Utiliser un équipement d'application muni d'un capuchon ou d'un écran. S'assurer que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage. Ne pas pulvériser directement la culture. Ne pas appliquer lorsque les plantes subissent un stress. Un autre traitement est

		nécessaire pour éliminer la repousse des mauvaises herbes.
Groupe de cultures 4-13 Légumes-feuilles (de serres ou de champs)	Aneth, amarante, arroche, arugula, aster des Indes, bette à carde, bident poilu, bourse à pasteur, brocoli, calalou, caya blanc, cerfeuil, cham-chwi, chénopode Bon-Henri, chénopode de Berlandier, chipilín, cham-na-mul, chou à faucher, chou, chou cavalier, chou frisé, chou pak-choï, chrysanthème des jardins, colza, coriandre, cosmos, cresson, dang-gwi, Dol-nam-mul, ebolo, épinard, endive, feuille de moutarde, feuilles de navet, feuilles de pissenlit, foo yip, grassé, herbe-le-rail, jute, laitue, mâche, maca, mizuna, oseille, persil, plantain, pourpier potager, primevère des jardins, radicchio, radis, rapini, roquette sauvage, scarole, watercress et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.	Serene permet de maîtriser les mauvaises herbes sensibles énumérées ci-contre lorsqu'il est appliqué aux taux et aux périodes indiqués sur cette étiquette. Appliquer Serene en une bande uniforme ou faire une application ponctuelle dirigée vers les mauvaises herbes sur le sol, entre les cultures. Utiliser un équipement d'application muni d'un capuchon ou d'un écran. S'assurer que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage. Ne pas pulvériser directement la culture. Ne pas appliquer lorsque les plantes subissent un stress. Un autre traitement est nécessaire pour éliminer la repousse des mauvaises herbes.
Groupe de cultures 5-13 Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i>	Brocoli, chou pommé, chou de Bruxelles, chou pé-tsaï, chou-fleur et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.	Serene permet de maîtriser les mauvaises herbes sensibles énumérées ci-contre lorsqu'il est appliqué aux taux et aux périodes indiqués sur cette étiquette. Appliquer Serene en une bande uniforme ou faire une application ponctuelle dirigée vers les mauvaises herbes sur le sol, entre les cultures. Utiliser un équipement d'application muni d'un capuchon ou d'un écran. S'assurer que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage. Ne pas pulvériser directement la culture. Ne pas appliquer lorsque les plantes subissent un stress. Un autre traitement est nécessaire pour éliminer la repousse des mauvaises herbes.

<p>Groupe de cultures 8-09 Légumes-fruits (de serres ou de champs)</p>	<p>Aubergine, aubergine d’Afrique, aubergine écarlate, baie de Goji, bicorne, cerise de terre, fausse aubergine, morelle scabre, morelle réfléchie, okra, pépino, piment autre que poivron, poivron, tomate, tomate du désert, tomate groseille, tomatille et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.</p>	<p>Serene permet de maîtriser les mauvaises herbes sensibles énumérées ci-contre lorsqu'il est appliqué aux taux et aux périodes indiqués sur cette étiquette. Appliquer Serene en une bande uniforme ou faire une application ponctuelle dirigée vers les mauvaises herbes sur le sol, entre les cultures. Utiliser un équipement d'application muni d'un capuchon ou d'un écran. S'assurer que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage. Ne pas pulvériser directement la culture. Ne pas appliquer lorsque les plantes subissent un stress. Un autre traitement est nécessaire pour éliminer la repousse des mauvaises herbes.</p>
<p>Groupe de cultures 9 Cucurbitacées (de serres ou de champs)</p>	<p>Citrouille, concombre, courge d’été, courge d’hiver, gourde comestible, melon d’eau, melon véritable (y compris cantaloup, Casaba, Crenshaw et honeydew) et momordique (<i>Momordica spp.</i>).</p>	<p>Serene permet de maîtriser les mauvaises herbes sensibles énumérées ci-contre lorsqu'il est appliqué aux taux et aux périodes indiqués sur cette étiquette. Appliquer Serene en une bande uniforme ou faire une application ponctuelle dirigée vers les mauvaises herbes sur le sol, entre les cultures. Utiliser un équipement d'application muni d'un capuchon ou d'un écran. S'assurer que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage. Ne pas pulvériser directement la culture. Ne pas appliquer lorsque les plantes subissent un stress. Un autre traitement est nécessaire pour éliminer la repousse des mauvaises herbes..</p>
<p>Groupe de cultures 11-09 Fruits à pépins, sauf les pommes (voir les instructions ci-dessus pour les pommes)</p>	<p>Cenelle, coing, poire, poire (asiatique) et pomette.</p>	<p>Serene permet de maîtriser les mauvaises herbes sensibles énumérées ci-contre lorsqu'il est appliqué aux taux et aux périodes indiqués sur cette étiquette. Appliquer Serene en une bande uniforme ou faire une application ponctuelle dirigée vers les mauvaises herbes sur le sol, entre les cultures. Utiliser un équipement d'application muni d'un capuchon ou d'un écran.</p>

		<p>S'assurer que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage.</p> <p>Ne pas pulvériser directement la culture.</p> <p>Ne pas appliquer lorsque les plantes subissent un stress. Un autre traitement est nécessaire pour éliminer la repousse des mauvaises herbes.</p>
<p>Groupe de cultures 12-09</p> <p>Fruits à noyau</p>	<p>Abricot, cerise (acide), cerise (douce), nectarine, pêche, prucot, prune et prune à pruneaux.</p>	<p>Serene permet de maîtriser les mauvaises herbes sensibles énumérées ci-contre lorsqu'il est appliqué aux taux et aux périodes indiqués sur cette étiquette.</p> <p>Appliquer Serene en une bande uniforme ou faire une application ponctuelle dirigée vers les mauvaises herbes sur le sol, entre les cultures.</p> <p>Utiliser un équipement d'application muni d'un capuchon ou d'un écran.</p> <p>S'assurer que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage.</p> <p>Ne pas pulvériser directement la culture.</p> <p>Ne pas appliquer lorsque les plantes subissent un stress. Un autre traitement est nécessaire pour éliminer la repousse des mauvaises herbes.</p>
<p>Groupe de cultures 13-07</p> <p>petits fruits</p> <p>(serre ou champs)</p>	<p>Airelle rouge, amélanche, argouse, aronie, baie de cirier, baie de gaylussaquier, baie d'épine-vinette commune, baie de shepherdie, baie de sureau, bleuët (en corymbe et nain), camerise, casseille, cassis, cerise de cerisier de Pennsylvanie, cerise de cerisier de Virginie, chicouté, corne, myrtille, mûre, gadelle odorante, fraise, framboise, framboise sauvage, fruit de kunzea, fruit de passiflore purpurine, fruit de schizandre, fruit de <i>Syzygium luehmanni</i>, gadelle indigène, goyave du Chili, grain de poivre de Tasmanie,</p>	<p>Serene permet de maîtriser les mauvaises herbes sensibles énumérées ci-contre lorsqu'il est appliqué aux taux et aux périodes indiqués sur cette étiquette.</p> <p>Appliquer Serene en une bande uniforme ou faire une application ponctuelle dirigée vers les mauvaises herbes sur le sol, entre les cultures.</p> <p>Utiliser un équipement d'application muni d'un capuchon ou d'un écran.</p> <p>S'assurer que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage.</p> <p>Ne pas pulvériser directement la culture.</p> <p>Ne pas appliquer lorsque les plantes subissent un stress. Un autre traitement est nécessaire pour éliminer la repousse des mauvaises herbes.</p>

	<p>groseille à maquereau, kiwi, mûre de Logan, mûre véritable, pain de perdrix, pimbina, raisin de vigne de l'Amour, raisin d'ours et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.</p>	
<p>Groupe de cultures 14-11 Noix</p>	<p>Amandier, hêtre, caryer, châtaignier, châtaignier de chinquapin, chêne à gros fruits, ginkgo, marronnier du Japon, noisetier, noyer cendré, noyer (commun et noir), noyer du Japon, pacanier, pin pignon et variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées</p>	<p>Serene permet de maîtriser les mauvaises herbes sensibles énumérées ci-contre lorsqu'il est appliqué aux taux et aux périodes indiqués sur cette étiquette. Appliquer Serene en une bande uniforme ou faire une application ponctuelle dirigée vers les mauvaises herbes sur le sol, entre le tronc ou les cultures. S'assurer que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage. Ne pas pulvériser directement la culture. N'appliquer que sur des mauvaises herbes poussant autour des arbres qui sont sains et bien établis. Ne pas appliquer après le débourrement à moins d'utiliser un équipement d'application muni d'un capuchon ou d'un écran et que l'applicateur puisse s'assurer que la dérive de pulvérisation n'entrera pas en contact avec les fruits ou le feuillage. Ne pas appliquer lorsque les plantes subissent un stress. Un autre traitement est nécessaire pour éliminer la repousse des mauvaises herbes.</p>
<p>Groupe de cultures 22 Légumes-bulbes, légumes-tiges et légumes-pétiols</p>	<p>Agave, aloès, asperge, bambou, cardon, céleri, céleri chinois, chou-rave, cœur de palmier, crambe maritime, fenouil, fougère comestible, laitue asperge, opuntia, pétasite du Japon, rhubarbe, udo, zuiki et variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées.</p>	<p>Serene permet de maîtriser les mauvaises herbes sensibles énumérées ci-contre lorsqu'il est appliqué aux taux et aux périodes indiqués sur cette étiquette. Appliquer Serene en une bande uniforme ou faire une application ponctuelle dirigée vers les mauvaises herbes sur le sol, entre les cultures. Utiliser un équipement d'application muni d'un capuchon ou d'un écran. S'assurer que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage.</p>

		<p>Ne pas pulvériser directement la culture.</p> <p>Ne pas appliquer lorsque les plantes subissent un stress. Un autre traitement est nécessaire pour éliminer la repousse des mauvaises herbes.</p>
Divers	Arachides, artichaut, houblon, plantes ornementales d'extérieur.	<p>Serene permet de maîtriser les mauvaises herbes sensibles énumérées ci-contre lorsqu'il est appliqué aux taux et aux périodes indiqués sur cette étiquette. Appliquer Serene en une bande uniforme ou faire une application ponctuelle dirigée vers les mauvaises herbes sur le sol, entre les cultures.</p> <p>Utiliser un équipement d'application muni d'un capuchon ou d'un écran.</p> <p>S'assurer que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage.</p> <p>Ne pas pulvériser directement la culture.</p> <p>Ne pas appliquer lorsque les plantes subissent un stress. Un autre traitement est nécessaire pour éliminer la repousse des mauvaises herbes.</p>

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif pour les yeux. Éviter TOUT contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Irritant pour les muqueuses. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se laver immédiatement après l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre. Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Les tâches connexes doivent être effectuées dans un lieu bien ventilé. NE PAS retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que le feuillage n'est pas sec. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial, ainsi que des chaussures et des bas pendant le chargement, l'application, le nettoyage et l'entretien. Dans le cas des applications par pulvérisation généralisées et des applications dans les sites mal ventilés, le préposé à l'application doit porter un appareil respiratoire avec cartouche contre les vapeurs approuvé par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) et la Mine Safety and Health Administration (MSHA).

Éviter tout contact avec les plantes que l'on souhaite conserver. Le feuillage touché par l'application hors cible ou la dérive sera endommagé. Éviter l'application sur les métaux réactifs tels que l'aluminium, l'étain ou le fer, ou sur des objets tels que les clôtures ou l'ameublement de jardin afin d'éviter les taches, les marbrures ou d'autres détériorations du fini des surfaces métalliques. Éviter de pulvériser par temps venteux.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. Pour réduire le ruissellement du produit depuis les sites traités vers les habitats aquatiques, évitez de l'appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte ou sur un sol compact ou sur l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande végétation entre le site traité et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées à la personne incommodée si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer avec des produits destinés à la consommation humaine ou animale. Craint le gel. Conserver dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Déposer l'eau de rinçage sur un sol nu.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. Le non-respect du mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.